MÉMORANDUM POUR LES ÉLECTIONS 2024

PRIORITÉS POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Agroecology In Action

Pour retrouver le Memorandum et le résumé des priorités d'Agroecology In Action en vue des élections de 2024 en ligne, suivez le QR Code !

Agroecology In Action

Agroecology In Action (AiA) est un mouvement social belge fondé en 2016 pour agir en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques et solidaires.

Ce mouvement rassemble aujourd'hui 37 organisations membres qui représentent des paysan·ne·s et des petit·e·s producteur·rice·s, des associations et des collectifs citoyens engagé·e·s pour l'alimentation durable, des groupes de mangeur·euse·s responsables et solidaires, des chercheur·euse·s, des coopératives, des ONG de solidarité Nord-Sud, des associations environnementales, des PME de l'économie sociale et solidaire, des acteur·rice·s de la santé et de la lutte contre la précarité.

Ensemble, nous défendons une vision commune de l'agroécologie ; nous construisons une dynamique visant à soutenir et multiplier les projets agroécologiques en Belgique ; nous renforçons les liens entre les initiatives et acteurs de la transition agroécologique et solidaire en favorisant une approche transdisciplinaire ; nous menons un travail de plaidoyer auprès des responsables politiques belges et européen·ne·s.

Notre vision de l'agroécologie

L'agroécologie défendue par AiA couvre l'ensemble des dimensions des systèmes alimentaires, de la production à la consommation, et vise à régénérer la biodiversité et la résilience des territoires ; à garantir l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous ; des conditions de travail dignes et un revenu juste pour les producteur·ice·s et les travailleur·euse·s des systèmes alimentaires ; à protéger les terres agricoles, les ressources naturelles et les biens communs (eau, terres, forêts, semences, air, connaissances…) contre la pollution et la marchandisation.

Cette agroécologie est à la fois une science, un mouvement social et un ensemble de pratiques. Elle rassemble les initiatives qui respectent (ou sont engagées dans un processus pour respecter) les principes suivants :

- **des modes de production agricole** qui préservent et améliorent les processus biologiques et écologiques, afin de constituer des écosystèmes agricoles plus diversifiés, résilients et productifs et qui n'utilisent pas de pesticides, d'hormones artificielles, d'OGM, de nouvelles technologies dangereuses ni d'intrants issus de la chimie de synthèse et/ou non-renouvelables ;

- **des modes de gestion des terres agricoles** qui empêchent leur destruction (« artificialisation ») et garantissent leur usage pour la production alimentaire et leur redistribution plus équitable au profit des projets agroécologiques et paysans, en particulier pour les jeunes ainsi que celles et ceux reprenant des fermes « familiales » ;

- **des modes de consommation** basés sur des marchés territoriaux et des circuits courts entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s, visant notamment la réalisation du droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous ;

- **une gestion politique cohérente** : mise en place d'une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ; de politiques publiques intégrées pour réguler les pratiques destructrices de l'agro-industrie ; soutenir la transition agroécologique et assurer des revenus suffisants aux personnes qui la mettent en oeuvre ; mise en oeuvre du droit à l'alimentation ; exigence que l'agriculture, l'alimentation et les ressources naturelles soient exclues des règles du commerce international.

https://www.agroecologyinaction.be

© Brigades d'Action Paysannes

À l'approche des élections européennes, mais aussi fédérales, régionales et locales en Belgique en 2024, AiA présente ses mesures prioritaires pour mettre en œuvre et financer une nécessaire transition agroécologique, et demande aux partis politiques de les intégrer dans leurs programmes.

1. Élaborer des stratégies (régionales et locales pour la transition agroécologique
page 4
2. Garantir des conditions de vie digne pour les paysan·ne·s, ici et ailleurs
page 6
3. Réduire les inégalités de genre pour favoriser la transition agroécologique (et inversément)
page 8
4. Préserver les terres agricoles et favoriser leur accès pour les paysan·ne·s
page 10
5. Assurer l'accessibilité à une alimentation saine, de qualité et locale pour toutes et tous
page 12
6. Lutter contre le déclin de la biodiversité et contre le changement climatique et s'adapter aux conséquences
page 13
7. Refuser les fausses solutions climatiques et environnementales
page 15

1. ÉLABORER DES STRATÉGIES (RÉGIONALES ET LOCALES) POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Il existe un grand nombre de stratégies et plans d'action en lien avec les systèmes agro-alimentaires en Belgique, notamment aux niveaux régional et fédéral. Exemples : les Plans stratégiques de la PAC, les stratégies régionales Manger Demain et Good Food, Food Wallonia, les programmes de réduction des pesticides, de gestion de l'azote et des autres polluants, les plans de développement de l'agriculture biologique, les politiques de recherche et d'innovation, le pôle de compétitivité agroalimentaire Wagralim, les politiques sociales d'accès à l'alimentation. De manière générale, ces stratégies ne sont que très peu orientées en faveur de la transition agroécologique, et lorsqu'elles le sont, tendent à être sous-financées et déforcées par les autres programmes et politiques.

Nous demandons :

- **L'élaboration de stratégies politiques pour rendre nos systèmes alimentaires agroécologiques et solidaires, selon l'approche défendue par AiA (voir encadré)**. Ces stratégies politiques doivent être systémiques et multisectorielles et donner une orientation claire à la transition. Elles doivent coordonner l'ensemble des ministères - agriculture, environnement, santé notamment - et politiques en lien avec les systèmes agro-alimentaires (cf. exemples cités plus haut). Elles doivent être élaborées et mises en œuvre préférentiellement aux échelles locale et régionale mais avec une mise en cohérence inter-régionale (et possiblement fédérale) ainsi qu'entre acteur·rice·s et filières économiques (dans une approche de type « Systèmes alimentaires territorialisés » (SAT), reliant par exemple agriculture paysanne, PME agro-alimentaires, hubs logistiques, circuits courts de proximité, chaînes semi-longues équitables, ceintures alimentaires).

- La mise en œuvre, dès le début de la législature, d'un processus de **co-construction de ces stratégies politiques**. Cette co-construction doit être menée avec les acteur·rice·s de la transition des systèmes alimentaires en s'appuyant notamment sur les **organes de démocratie alimentaire émergents** au niveau régional (CwAD et Conseil Good Food) et au niveau local (conseils de politique alimentaires locaux). Pour renforcer la démocratie alimentaire, ces organes doivent être dotés de réels pouvoirs décisionnels et de moyens de fonctionnement suffisants. Des mesures doivent être prises pour empêcher l'influence des groupes de pression représentant des intérêts privés.

- L'approfondissement de **scénarios prospectifs scientifiquement établis**[1] permettant d'appuyer ces organes de démocratie alimentaire dans la planification démocratique de la transition agroécologique. Ces scénarios scientifiques doivent permettre d'objectiver les pistes et les moyens d'atteindre les objectifs, notamment en matière de :
    - re-territorialisation et souveraineté alimentaire ;
    - transition vers des modèles de productions agroécologiques ;
    - transition des régimes alimentaires ;
    - garantie de conditions de vie et de travail dignes pour les paysan·ne·s ;
    - lutte contre la précarité et l'insécurité alimentaires ;
    - réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
    - restauration de la biodiversité ;
    - respect des autres limites planétaires.

1 https://sytra.be/fr/publication/six-filieres-wallonie/

© Brigades d'Action Paysannes

- L'adoption d'un **plan d'investissement massif** pour mettre en œuvre ces stratégies politiques, incluant en priorité les actions suivantes :
    - soutenir tout particulièrement le **redéploiement de filières locales, agroécologiques dont le bio**, en mettant en place (et en cohérence) des outils et infrastructures collectives de transformation et de distribution adaptées aux modes de production agroécologiques diversifiés et hétérogènes (ex. abattoirs de proximité, meuneries, ateliers de découpe, hall relais, laiteries) ;
    - amplifier le **soutien aux initiatives paysannes et citoyennes de transition agroécologique** comme les ceintures alimentaires, les coopératives en circuits courts, les Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne (GASAP), les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG), le commerce équitable Nord/Nord, etc ;
    - assurer un financement structurel pour les **organisations faîtières** et les **structures de formation et d'accompagnement** à la conversion vers l'agriculture biologique et l'agroécologie (Biowallonie, CRABE, FUGEA, MAP) ;
    - investir dans **la recherche et l'innovation** agroécologique, en particulier sur les questions de valorisation et de transformation en aval.
- **L'analyse des financements publics** actuellement investis dans les systèmes alimentaires et de leur pertinence au regard de la transition agroécologique. Le cas échéant, une réorientation de ces financements devrait être envisagée afin de permettre la mise en œuvre effective d'une transition agroécologique globale.

2. GARANTIR DES CONDITIONS DE VIE DIGNE POUR LES PAYSAN·NE·S, ICI ET AILLEURS

Les paysan·ne·s sont à la base de notre système alimentaire. Ils et elles sont pourtant de moins en moins nombreux·euses. En Belgique, 68 % des fermes belges ont disparu en 40 ans et les paysan·ne·s qui restent font face à des conditions de travail et de vie difficiles. Répondre à ces enjeux nécessite une approche transversale, c'est pourquoi plusieurs points mentionnés ici sont pleinement développés dans les autres sections de ce Memorandum.

Nous demandons aux pouvoirs publics :

- d'adopter des mesures concrètes afin de mettre en œuvre la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·ne·s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales** (UNDROP, 2018) ;
- de mettre en place des dispositifs permettant d'**assurer un revenu minimum décent** pour les paysan·ne·s et agriculteur·rice·s, et notamment :
  - des mécanismes de soutien pour permettre des **prix rémunérateurs** : négociations sur base des coûts de production (comme cela est fait dans certaines démarches de commerce équitable Nord/Nord) ; mesures de protection tarifaire (à l'importation par exemple) ; soutien à une régulation des marchés agricoles (et donc des prix) ;
  - le renforcement de la place des agriculteur·rice·s au sein de la chaîne alimentaire en soutenant le d**éveloppement des filières courtes** (sécurisation économique de la transition en donnant des débouchés rémunérateurs et de la visibilité aux producteur·rice·s engagés·e·s), par le biais par exemple d'un soutien financier à la structuration collective et démocratique d'agriculteur·rice·s en groupements de producteur·rice·s, ou en soutenant l'investissement dans des structures de transformation, ou en encourageant la contractualisation pluriannuelle.
- de **continuer la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)** pour soutenir les petites fermes et les paysan·ne·s (actifs agricoles) plutôt que les grandes exploitations :
  - au niveau européen, en engageant une révision du mécanisme de soutien du revenu lié à l'hectare, qui encourage l'agrandissement et le modèle agro-industriel ;
  - au niveau du plan stratégique PAC wallon en cours : en sauvegardant les mesures environnementales actuelles ;
  - au niveau du plan stratégique PAC wallon futur :
    - → en diminuant la part des paiements à l'hectare et en abaissant le plafonnement de 60.000€ par actif agricole (règlement européen) pour les droits au paiement de base ;
    - → en augmentant la part des paiements redistributifs ;
    - → en augmentant l'ambition des plafonnements des différentes enveloppes (P1 et P2) pour assurer une répartition plus équitable entre les agriculteur·rice·s et éviter une concentration des exploitations (Ex. maximum 100 bêtes éligibles pour les aides couplées bovines) ;
  - en **réservant les paiements directs aux agriculteur·rice·s** et en en excluant les sociétés de gestion et les propriétaires non-agriculteur·trice·s ;
  - en **s'assurant que son budget ne diminue pas tant qu'un revenu juste et digne des agriculteur·rice·s n'est pas assuré** par les marchés et en s'assurant - au travers d'études d'impact et de modélisation - que les impacts socio-économiques des avancées en matière environnementale sont prises en compte dans les politiques publiques.
- de **renforcer encore le soutien aux nouvelles installations au maraîchage bio et agroécologique sur petite surface**, notamment via le soutien à la commercialisation et au développement de systèmes de garantie

comme le SPG, et un système de contrôle équilibré et financé par les pouvoirs publics ;

- de **faciliter le renouvellement des générations** par le biais d'une réelle politique d'aide et d'accompagnement à la transmission des fermes basée sur les principes suivants :
    - dégressivité des aides à partir de l'âge de la retraite ;
    - instauration d'une prime payée au cédant en cas de reprise par un·e jeune et/ou pour des projets nourriciers et durables, contribuant de la sorte à assurer à l'agriculteur·rice une retraite correcte et à valoriser la transmission ;
    - assouplir l'exigence de rentabilité les premières années, car cela ne correspond pas à la situation sociale de bon nombre de jeunes agriculteur·rice·s et de petites fermes ;
    - renforcer les critères de durabilité dans l'attribution des aides à l'installation afin de favoriser les reprises par des projets agroécologiques et accompagner les repreneur·euse·s dans la mise en œuvre de ces projets.
- de **soutenir les formations aux pratiques agroécologiques,** notamment les formations « de pair à pair » ou « de paysan·ne à paysan·ne », et faciliter l'accès à la formation et l'accompagnement (en particulier des femmes* et des autres groupes marginalisés) ;
- de contribuer à la r**égulation du commerce agricole mondial** dans un sens favorable à une transition agroécologique et au respect des droits des paysan·ne·s par le biais de normes sociales et environnementales. Dans ce sens, nous demandons aux autorités publiques :
    - d'appeler à une **réforme de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur l'agriculture** afin que les pays à faibles revenus puissent constituer des stocks alimentaires publics et utiliser des instruments commerciaux tels que les droits de douane et d'autres mesures pour protéger les revenus des agriculteur·rice·s, le développement rural et la sécurité alimentaire de leur population ;
    - **de s'opposer à la ratification des accords commerciaux en cours de négociation par l'Union Européenne (UE)**, tels que les accords UE-Mercosur, UE-Nouvelle-Zélande et Australie, Accord UE-Vietnam, etc.;
    - de ne signer aucun accord commercial qui n'inscrit pas en son sein la primauté du droit international environnemental, social et des droits humains et qui n'ait pas pour objectifs de stabiliser et revaloriser les prix agricoles européens à des niveaux qui permettent aux producteur·rice·s de vivre d'abord de leur production et de respecter des standards élevés de qualité et de durabilité ;
    - de prévoir la réversibilité des accords de commerce international avec des clauses de révision et de résiliation claires et précises.
- d'**assurer la transition des systèmes agricoles européens pour respecter l'Accord de Paris et la souveraineté alimentaire des pays du Sud** en :
    - adoptant une loi-cadre sur les systèmes alimentaires durables qui lie officiellement et de façon contraignante la PAC et les autres politiques agricoles et environnementales aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) et de la stratégie De la ferme à la table (From Farm to Fork) ;
    - en encourageant par la PAC et d'autres politiques européennes la relocalisation des systèmes alimentaires européens afin de ne plus être importateurs net de calories et protéines alimentaires, de ne plus dépendre des terres arables des pays du Sud et ce faisant, de faire baisser la pression sur les terres nourricières des populations du Sud et de réduire les GES issus du commerce agricole.
- de **garantir des conditions de travail dignes, un salaire décent** et élargir le respect des droits sociaux des travailleur·euse·s saisonnier·ère·s dans l'agriculture et l'horticulture avec un accent particulier sur les femmes migrantes, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, ce qui inclut la traite des êtres humains et les violences sexuelles.

* Tout au long de ce document, le symbole "*" se référera aux femmes et pluralités de genres.

7

3. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE POUR FAVORISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE (ET INVERSÉMENT)

Les femmes* jouent un rôle moteur dans la transition vers des systèmes plus agroécologiques et doivent être mieux intégrées dans les politiques agricoles. Par ailleurs, l'agroécologie tend vers une société plus juste socialement et a le potentiel de réduire les inégalités, notamment celles liées au genre.

Nous demandons donc :

- **d'améliorer la représentativité des femmes*** dans les instances décisionnelles des organisations agricoles (syndicats, centre de recherches, etc). Pour cela, des quotas doivent être fixés pour assurer la parité dans ces lieux de prise de décisions et ainsi représenter et prendre en covmpte dans les politiques agricoles les situations des agricultrices ;

- **d'améliorer l'accès aux données permettant d'évaluer l'égalité de genre dans les politiques agricoles. Le Service Public de Wallonie (SPW), en collaboration avec Statbel, doit produire** un plus grand nombre de données ventilées par sexe, sur toutes les thématiques permettant de suivre l'évolution du monde agricole : type et taille des exploitations par production et par région ; aides à l'installation et autres aides agricoles ; revenus : endettement ; retraite, etc. Les études genrées promises par le Ministre de l'Agriculture, Willy Borsus, dans le cadre du Plan Genre wallon 2020-2024, doivent donc être revues à la hausse ;

- **d'analyser les financements publics** actuellement investis dans l'agriculture afin de déterminer leur **sensibilité en matière de genre**. D'une part, en s'appuyant sur les chiffres demandés au point précédent. D'autre part, en transposant la loi Gender mainstreaming de 2007 du niveau fédéral au niveau régional, et en appliquant la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) aux dépenses publiques destinées à l'agriculture, comme c'est déjà le cas en France ;

- de **revaloriser le travail des agricultrices et leur permettre d'accéder aux mêmes tâches et à la même reconnaissance que leurs collègues masculins. Pour cela, il est nécessaire de remédier à l'inégale distribution des tâches productives et reproductives au sein des fermes** et de veiller à ne pas cantonner les femmes* aux activités non-agricoles ou de diversification. Pour cela, plusieurs pistes sont proposées :

    - Accroître la disponibilité, le caractère abordable et la qualité des services de soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées en investissant à grande échelle dans le secteur des soins dans les zones rurales (sans déplacer les inégalités de genre dans la sphère des services liés au soin (Care)) ;

    - Intégrer les questions de Genre dans les programmes scolaires en donnant, dès le plus jeune âge, les outils pour remettre en question les normes de genre et en proposant d'autres narratifs qui valorisent tous les comportements actuellement distingués entre « féminins » et « masculins ». Une approche Genre doit également être intégrée dans les cursus agricoles (formations techniques, hautes écoles, universités...) ;

    - Produire une étude visant à mesurer l'ampleur de la contribution du travail non rémunéré entrant dans le secteur agricole ;

    - Faciliter l'accès des femmes* aux formations et à l'accompagnement agricole (en intégrant le genre dans les projets, en créant des groupes en mixité choisie).

- d'**accroître la disponibilité, le caractère abordable et la qualité des services d'aide pour les violences sexistes et sexuelles en milieu rural** (centre de prévention, formation, appel d'urgence, aide psycho-sociale et juridique, etc.) spécifiques aux réalités du monde rural agricole (des personnes formées aux réalités des agricultrices telles que l'isolement, la dépendance économique/professionnelle au conjoint, les LGBT-phobies en contexte rural) ;

- de **garantir l'accès à un statut attractif pour les agricultrices**, qui assure une protection sociale juste et équivalente à celle des agriculteurs. Le statut de conjoint·e aidant·e, essentiellement adopté par des femmes*, doit être notamment revalorisé au niveau des retraites. Il est par ailleurs nécessaire de proposer et promouvoir d'autres formes de statuts constituant une avancée au niveau de la protection sociale des agricultrices sans représenter un frein financier et tenant compte des diverses formes de sociétés et d'organisation au sein des fermes.

photo : FIAN Belgium

Prise de parole lors de la Marche du 8 mars 2022,
au sein du bloc «Paysan·ne·s et allié·e·s»

4. PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER LEUR ACCÈS POUR LES PAYSAN·NE·S

La terre constitue un enjeu central pour garantir la souveraineté alimentaire et la résilience du territoire face aux crises climatiques, énergétiques, économiques et politiques. Aujourd'hui pourtant, face au marché foncier totalement libre et non régulé, l'accès à la terre pour les agriculteur·rice·s est de plus en plus compromis tandis que le concentration foncière et l'appropriation des terres par de grandes sociétés gagnent du terrain. En outre, face aux concurrences d'usage (urbanisation, utilisation non nourricières des terres agricoles[2], …) sa fonction nourricière n'est pas protégée et fortement menacée.

Dès lors, nous demandons :

- **la création d'un statut de « bien commun »** pour les terres agricoles, les terres forestières et les zones naturelles. Ces biens sont indispensables pour le vivant et sont pourtant gravement menacés. Afin de les protéger des pratiques extractives et destructrices, il faut leur reconnaître un statut particulier de « bien commun » dans la loi qui implique des règles, un contrôle public et citoyen sur leur usage et leur accès ;

- une **politique foncière démocratique** basée sur une gouvernance agricole et alimentaire participative. Ceci nécessite notamment la création d'un cadre légal d'orientation agricole, dynamique, systémique et transversal décloisonnant les politiques (alimentaires, agricoles et environnementales) et la mise en place d'un organisme de gouvernance régional disposant d'antennes décentralisées coordonnant toutes les actions requises. Il s'agira par ailleurs de renforcer le soutien aux coopératives citoyennes d'acquisition de terres en bien commun, concourant à l'installation de projets à haute valeur sociétale, notamment en instaurant une exemption des droits d'enregistrement et des avantages fiscaux pour les coopérateur·rice·s (tax shelter) ;

- la **régulation du marché acquisitif** afin de garantir l'accès à la terre des projets agroécologiques, d'empêcher la spéculation et la concentration foncière. Ceci implique au préalable d'instaurer l'obligation de notifier toute intention de vente d'une terre agricole à l'organisme de gouvernance régionale. Ce dernier, ainsi que ses antennes décentralisées, posséderont les moyens financiers et la capacité légale d'activer, sur l'ensemble du territoire, un droit de préemption afin de réaliser des actions de portage et de stockage pour des projets agroécologiques, avec faculté de révision du prix si celui-ci est spéculatif. Un droit de préférence pour l'acquisition de terres agricoles pour des projets agroécologiques et les agriculteur·rice·s en situation d'insécurité foncière devra par ailleurs être instauré ;

- une **gestion exemplaire des terres publiques** comme bien commun.Il s'agira de conserver les terres publiques et de les protéger en les rendant inaliénables à des privés ou en établissant un droit de préférence pour les autres autorités publiques ou en mettant en place des procédures de vente à prix fixe avec critères agroécologiques. Un cadastre dynamique de l'ensemble de ces terres devra être tenu et la gestion coordonnée des terres publiques, prévue par le Code wallon de l'agriculture, devra être mise en œuvre afin de favoriser l'installation de nouveaux·elles agriculteur·rices· et le développement de projets agroécologiques ;

- **limiter l'urbanisation des zones non construites et rehausser les ambitions vers le « stop béton » dès 2030.** Les engagements pour un « stop béton » annoncé par la Région wallonne pour 2050 sont beaucoup trop lointains. Étant donné l'urgence de stopper la perte des terres agricoles et des zones naturelles, nous demandons un arrêt immédiat de toute artificialisation de terres situées en zones agricoles et naturelles et une trajectoire soutenable pour préserver les terres non encore artificialisées qui sont situées en zones urbanisables pour aller vers un stop béton total en 2030. Il s'agit d'inscrire expressément la protection des terres agricoles, leur vocation nourricière et environnementale dans le nouveau Schéma de Développement Territorial (SDT) et de revoir la définition de la zone agricole du Code de développement territorial (CoDT), aujourd'hui bien trop permissive, en supprimant les activités non nourricières et/ou non agricoles (ex : production de sapins de Noël, activités de loisirs..). Parallèlement, un mécanisme d'autorisation d'occupation des terres agricoles en fonction des usages devra être

2 Exemples d'utilisation non nourricière des terres agricoles: production des sapins de Noël, chevaux, production énergétique,

déployé. Nous plaidons par ailleurs pour la création d'une nouvelle zone dans le CoDT : la zone nourricière protégée, réservée aux projets agroécologiques en adéquation avec les besoins pour nourrir la population, d'initiative publique, privée ou citoyenne ;

- en l'absence d'un cadre législatif établi de manière concertée, **exclure l'utilisation des matières agricoles et des terres agricoles pour la production d'énergie** (matières agricoles utilisées pour la production d'agro-carburants ou la biométhanisation, agrivoltaïsme, etc.). Une planification globale à l'échelle du territoire doit être menée dans le cadre d'un débat démocratique. Cette planification doit aboutir à l'établissement d'un cadre législatif clair et à la mise en place de quotas extrêmement stricts. Sans cela, la production d'énergie en zone agricole doit être interdite.
    - Les installations solaires doivent en priorité être déployées sur les nombreuses zones déjà artificialisées (toitures, parkings, friches, toitures, zonings, bords d'autoroute, …). Nous demandons ainsi de légiférer pour interdire la délivrance de permis d'installations agri-voltaïques sur des terres agricoles.
    - L'usage de cultures dédiées à la biométhanisation doit être strictement plafonné. Un maximum de 15 % de cultures dédiées telles que le maïs et des coproduits agroalimentaires pouvant être utilisés en alimentation animale doit être fixée par unité de biométhanisation.
    - Les agro-carburants ne peuvent plus faire l'objet de financements publics. La législation européenne autorisant désormais les Etats Membres à ne plus utiliser ces agro-carburants, nous demandons l'interdiction d'incorporer des agro-carburants dans les carburants en Belgique. Plus largement, dans le cadre de la directive sur les énergies renouvelables (RED 3), nous plaidons pour éliminer complètement l'obligation d'incorporation minimale des agrocarburants de première génération dans le secteur des transports d'ici 2025 au plus tard. De plus, le plafond maximal autorisé pour ces agrocarburants devrait être réduit à zéro bien avant 2030. Il est par ailleurs nécessaire d'adopter des critères de durabilité sociale et environnementale supplémentaires et juridiquement contraignants pour tous les agrocarburants de première et deuxième génération ayant un impact sur les ressources fondamentales pour l'agriculture.
- **rendre inéligible les terres agricoles pour les marchés de compensation carbone** (y compris le carbon farming) étant donné les nombreux risques qui y sont liés (notamment le manque de fiabilité du stockage, le caractère désincitant aux réductions d'émissions, la complexité et les coûts de suivi ou encore les impacts négatifs sur les droits humains et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- rehausser les ambitions et les moyens des politiques agro-alimentaires (nationales et régionales) en matière de **réduction des pesticides et autres intrants de synthèse**. Il faut atteindre, au grand minimum et par des mesures légales contraignantes, les objectifs de la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette » d'ici à 2030[3] et aller vers une agriculture libérée des produits toxiques pour 2040, tout en affectant les fonds et l'accompagnement technique nécessaires pour assurer un revenu digne aux agriculteur·ice·s et en concertation avec ces dernier·ère·s, premiers acteur·rice·s de cette transition. Une meilleure cohérence des politiques est également nécessaire afin de s'assurer que les produits importés respectent les mêmes normes sanitaires.

3 Objectifs d'ici 2030 : réduire de 50 % l'utilisation et les risques liés aux pesticides chimiques d'ici ; réduire l'utilisation d'engrais d'au moins 20 % ; réduire de 50 % les ventes d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture ; atteindre au moins 25 % de surface agricole sous agriculture biologique.

5. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION SAINE, DE QUALITÉ ET LOCALE POUR TOUTES ET TOUS

En Belgique, de plus en plus de personnes ont faim, mangent un jour sur deux, doivent se contenter d'une alimentation low cost, peu nutritive, préjudiciable à leur santé et aux écosystèmes. D'année en année, la situation ne fait qu'empirer. On estime aujourd'hui à 600'000 le nombre de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire en Belgique et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Obésité, diabète, problèmes cardiovasculaires, cancers… Les conséquences d'une alimentation à bas coût et de mauvaise qualité se paient très cher, pour les individus comme pour la société. Les prix alimentaires actuels sont donc injustes et faussés : ils ne sont pas rémunérateurs des travailleur·euse·s des filières agricoles et alimentaires et ne prennent pas en compte les coûts sociaux réels, c'est-à-dire, les dommages provoqués sur l'environnement et la santé qui représentent un montant exorbitant pour les individus et la collectivité.

Nous demandons donc :

- d'inscrire d'urgence le droit à une alimentation suffisante, choisie, de qualité et produite dans des conditions respectueuses du vivant, **comme un droit inaliénable de la personne humaine,** tant au niveau international que national, régional ou local ;
- de faire de l'a**limentation saine une réelle priorité de santé publique** en terme de financement et de développer des **politiques de nutrition-santé** ;
- de **soutenir les initiatives portées par des collectifs de personnes en situation de précarité** qui visent une amélioration durable de leur accès à une alimentation de qualité. Capitaliser et diffuser ces expériences afin d'en stimuler l'essaimage ;
- de prendre des mesures efficaces et contraignantes pour **lutter contre la malbouffe** : interdiction de la publicité pour les produits malsains ; taxation ; interdiction des distributeurs de snacks et sodas dans les établissements scolaires et autres lieux fréquentés par les enfants, etc ;
- **d'appliquer des mesures incitatives en faveur des régimes alimentaires sains, agroécologiques et en circuits courts** : fiscalité avantageuse ; programme d'éducation scolaire ; campagnes d'information et de sensibilisation ; étiquetage obligatoire ; etc ;
- de stimuler la demande de produits sains, agroécologiques et bio à travers des filières courtes par le levier de la **restauration collective**. Nous demandons pour cela que des **critères minimum de durabilité soient imposés aux collectivités soumis à la loi sur les marchés publics** (crèches, cantines scolaires et universitaires, hôpitaux, maisons de repos, administrations, etc.). Ceci sous la forme d'une ordonnance ou d'un décret généralisé aux trois Régions. Ces critères doivent notamment impliquer un pourcentage de produits sains (alignés avec les recommandations du Conseil supérieur de la santé), de saison (belges), issus d'une agriculture biologique et agroécologique et de filière courte, ainsi qu'un grammage maximal de viande par semaine. Afin de donner un droit de préférence pour les produits wallons et belges, nous proposons d'introduire de nouvelles dispositions garantissant que l'UE s'abstienne d'attaquer l'exigence de contenu local pour les marchés publics comme une barrière commerciale ;
- d'aller en parallèle vers la **gratuité des cantines scolaires** (comme en Finlande) ou une progressivité des coûts de la restauration collective comme en France, qui est proportionnelle aux revenus des ménages et s'avère de fait gratuite pour les familles les plus précarisées ;
- de soutenir les dynamiques de réflexion autour de la **sécurité sociale de l'alimentation** qui vise notamment la possibilité pour toutes et tous d'acheter des produits de qualité qui auraient été conventionnés, via une carte de type chèque-repas.

6. LUTTER CONTRE LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ ET CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES

L'agriculture est une activité stratégique et essentielle conditionnant notre résilience. À son tour, notre agriculture - et donc notre alimentation - dépendent de la biodiversité qui remplit des fonctions qui sont au cœur des préoccupations actuelles du monde agricole : lutte contre l'érosion ; les sécheresses et inondations ; captation de carbone ; fertilité des sols ; lutte biologique contre les ravageurs des cultures ; pollinisation, moindre dépendance aux intrants ; etc. Il convient donc de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger la biodiversité. Il faut éviter le statu quo et engager une transition des pratiques agricoles. La biodiversité connaît un déclin dramatique dans les milieux agricoles sur lequel il faut agir au plus vite pour assurer la résilience des systèmes agricoles et notre sécurité alimentaire à long terme: -60% des populations d'oiseaux en 30 ans, avec l'ensemble de la chaîne alimentaire qui suit en passant par les insectes, les pollinisateurs, la biodiversité des sols et chute de la matière organique associée, etc.

Nous demandons :

- que le Plan Stratégique PAC wallon fasse explicitement référence au Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) avec une **énumération d'objectifs chiffrés que la Wallonie se fixe** pour atteindre les objectifs des stratégies De la ferme à la table (From Farm to Fork) et Stratégie Biodiversité[4] ainsi que pour réduire les émissions de GES ;

- la **mise en place d'un fond de restauration de la nature européen** pour financer l'atteinte des objectifs notamment en termes de biodiversité, qui ne peuvent être seuls financés par la PAC dont le budget est déjà sous tension ;

- que **l'on consacre minimum 30% du premier pilier aux éco-régimes** en laissant l'opportunité d'augmenter cette enveloppe durant la suite de la programmation si les mesures proposées rencontrent du succès auprès des agriculteur·rice·s. La Wallonie doit aller plus loin que le minimum proposé par l'UE (25%) ;

- que le budget qui doit permettre au développement des MAEC[5] se poursuive, dans le but d'**améliorer l'état de conservation, par ailleurs mauvais, des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans les milieux agricoles wallons**. Les MAEC ainsi que l'éco-régime maillage écologique[6] suffisant, de qualité et bien réparti qui permette à terme d'enrayer le déclin de la biodiversité agricole dans toutes ses dimensions. Il s'agit d'un un levier critique de la transition agroécologique (par exemple via la lutte biologique contre les ravageurs), qui fournit des abris et de la nourriture aux habitats et espèces qu'il faut protéger ;

- que la Wallonie se donne les moyens d'**accélérer les installations et les conversions en bio et en agroécologie, en stimulant la demande et en développant les débouchés bio**. Il s'agira notamment de traduire l'objectif de 30 % de surfaces bio en un objectif d'alimentation bio et locale dans le panier moyen des ménages wallons pour rendre le marché moteur de la croissance du bio. Cela passe par des politiques d'investissement dans les filières bio et agroécologiques wallonnes, la sensibilisation, l'étiquetage et une promotion volontariste des bénéfices du bio pour la santé et l'environnement, ainsi qu'un objectif de 50% de bio local dans les marchés publics wallons et dans la restauration collective ;

4 Diminution de minimum 50% des pesticides, 20% des engrais de synthèse, 30% agriculture bio, 10% d'éléments de paysage …
5 Mesure Agro-environnementales et Climatiques
6 Par maillage nous entendons tous les éléments ponctuels, linéaires et surfaciques qui soutiennent de manière déterminante la biodiversité, comme les haies, arbres, bandes enherbées et fleuries, aménagement pour la faune et les pollinisateurs, zones refuges ou prairies très riches en biodiversité.

© Brigades d'Action Paysannes

- une **reconnaissance pour les aliments produits dans le respect de la nature** (fermes réunissant une série de critères de durabilité notamment ceux en lien avec la biodiversité tel que fixé par Natagriwal dans son outil Pyramide), et leur promotion via les certifications environnementales existantes, l'étiquetage, les marchés publics, Manger Demain et le CWAD notamment ;

- **accompagner la transition vers l'autonomie et décourager l'intensification de l'élevage des ruminants** d'une part, par des incitants financiers adéquats, et **offrir une reconnaissance aux nombreux élevages de ruminants promouvant déjà la nature** d'autre part. C'est un prérequis à l'atteinte des objectifs climatiques et à la restauration des habitats et espèces prairiales dans un bon état de conservation. Cela doit passer par les soutiens prévus dans le Plan Stratégique Wallon de la PAC ;

- d'**acter la fin immédiate de toutes les dérogations sur les pesticides et substances interdites**, conformément à la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 19.01.23 ;

- que les moyens publics, actuellement alloués au développement et/ou à l'optimisation de l'utilisation des pesticides, soient dorénavant **exclusivement dédiés à la recherche et au développement des alternatives aux pesticides**, y compris la Lutte Biologique par Conservation et Gestion des Habitats et le renforcement de l'agriculture biologique ;

- **séparer légalement les activités de conseil agronomique et technique, d'une part, et la vente d'intrants, d'autre part**. Cette pratique présente un conflit d'intérêt auquel il convient de mettre fin.

7. REFUSER LES FAUSSES SOLUTIONS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Les politiques agroécologiques doivent permettre un véritable changement de paradigme vers la résilience des systèmes alimentaires et l'autonomie paysanne. Dans ce sens, nous refusons les (fausses) solutions techno-industrielles qui instrumentalisent la nature et renforcent le contrôle des grandes entreprises agro-industrielles sur nos systèmes alimentaires.

En particulier, nous demandons :

- de **ne pas démanteler la législation européenne sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)**[7]et de ne pas céder aux pressions de l'industrie pour sortir les nouvelles techniques génomiques (nouveaux OGM) de la réglementation;
- de **stopper le développement des marchés de compensation carbone associés aux terres agricoles**, ce qui implique d'exclure le carbon farming du cadre européen de certification des absorptions de carbone pour se concentrer sur le financement (essentiellement public) des pratiques agroécologiques permettant de réduire et d'absorber les émissions agricoles, aux côtés des autres bénéfices sociaux et environnementaux;
- d'**encadrer strictement le développement de l'agriculture technologique de précision et la numérisation**, en garantissant notamment le respect des données privées des paysan·ne·s et un contrôle public sur les outils et les données.

7 Cette législation garantit des mesures de précaution environnementales et sanitaires et assure un étiquetage transparent.

Pour retrouver le Memorandum et le résumé des priorités d'Agroecology In Action en vue des élections de 2024 en ligne, suivez le QR Code !

Nous invitons tous·tes les citoyen·ne·s partageant nos positions à interpeller leurs candidat·e·s locaux·ales sur base de ces revendications pour rendre possible la transition agroécologique.

Nous invitons tous·tes les candidat·e·s à nous communiquer leurs engagements en faveur de la transition agroécologique.

Pour toute question concernant ce Memorandum, vous pouvez contacter Agroecology In Action :

www.agroecologyinaction.be

info@agroecologyinaction.be

Agroecology In Action
35, Rue Van Elewyck
B 1050 Bruxelles

info@agroecologyinaction.be

www.agrocecologyinaction.be

Agroecology In Action